Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 13 (1905)
Heft: 5

Artikel: Recherches historiques à l'étranger
Autor: M.H.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-14030

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Du 21e juillet 1749. — On décide de ne pas tirer cette année « vu les circonstances des ouvrages pressants et la dureté du tems. »

Du 13e juillet 1750. — Il a été proposé si quelqu'un voulait offrir ses services pour la charge de Capitaine, pour remplacer le précédent qui étoit à vie, mais personne ne s'est offert. En sorte qu'on obligé de reprendre la même route, telle qu'elle étoit établye d'origine relativement à la concession et à l'établissement de dite Société.

...Il a été dit et connu qu'on tirera à l'avenir la moitié des épargnes et cela jusqu'au bon vouloir de cette Société.

Du 20e juillet 1750. — On a présenté la couronne qu'une partie des membres de ce conseil ont fait faire occasion qu'on les a exemptés de fonctionner à leur tour la charge de Capitaine, pour l'avoir fixé à vie ; mais comme on l'a remise sur le vieux pied, surquoy on a trouvé qu'on se chargerait de dite couronne pour l'usage de dite Société, et on leur rendra ce qu'elle a coûté.

Du 19 juillet 1751. — ....Il a été exposé que comme LL. EE. ont ordonné de changer l'habillement de leur milice en bleu, il est question de savoir sur quel pied s'agira d'y paraître. Il a été connu à cet égard que chacun sera en liberté de s'habiller de l'une ou de l'autre couleur.

Du 26e juillet 1751. — Le Noble Seigneur Fischer (qui venait d'être reçu dans la Société) a donné un Louys de seize francs pour les prix qu'on a tiré.

Et Monsieur le Baillif May a donné un Ducat.

(A suivre.)

RECHERCHES HISTORIQUES A L'ÉTRANGER

Le Rapport du Département fédéral de l'Intérieur pour l'année 1904 contient, entre autres, des renseignements intéressants sur les travaux de copie que la Confédération fait exécuter dans quelques archives de l'étranger.

Nous extrayons de ce rapport les détails ci-après :

Les travaux dans les archives de Paris ont suivi leur marche normale, sous la direction de M. le Dr E. Rott. Il a été fait 9283 pages de copies, provenant pour la plupart du ministère des affaires étrangères, qui sera longtemps encore la principale source de documents. Les matériaux qui

peuvent intéresser la Suisse deviennent de plus en plus rares dans les archives du ministère de la guerre, où M. Rott, en tant que le lui permettaient les autres travaux plus urgents, a fait une revue générale des années 1715 à 1789. En revanche, la Bibliothèque nationale a acheté récemment d'un particulier une importante collection de manuscrits, comprenant environ 12,000 numéros, dont il y aura lieu également d'extraire ce qui peut être utile pour nous. Dans les archives du ministère des affaires étrangères, on est arrivé aux dossiers des années 1726-1727 et l'on dépouille en outre activement la partie du fonds Genève antérieure à 1700.

L'impression du troisième volume de l'*Histoire diplomatique* sera achevée dans l'année courante et l'on travaille le plus rapidement possible au manuscrit du quatrième volume. Les recherches historiques dans les archives de l'Italie sont dirigées par M. le Dr K. Wirz.

A *Milan*, on a encore copié aux archives de l'Etat dans le *Carteggio Diplomatico*, 600 documents du XVIe siècle, et l'on a épuisé le XVIIe et le XVIIIe siècle. Il a été copié, dans la correspondance des ambassadeurs, 81 lettres de Francesco Casati ; 117 d'Alfonso Casati II ; 351 de Carlo Casati II ; 69 de Beretti ; 191 de Rodolphe Buol et 236 de Jean-Antoine Buol ; dans la correspondance des diètes et des gouvernements, 151 lettres ; dans celle de personnages ecclésiastiques et laïques de la Suisse, 257 ; puis 33 lettres de l'ambassadeur Welsperg et 140 d'Etienne de Salis. 115 lettres ont été tirées de la correspondance échangée entre le prince Kaunitz et le gouverneur de Milan, en tant que ces lettres ss rapportaient à la Suisse et plus particulièrement au canton des Grisons. Il a été copié, en outre, 200 lettres adressées au comte Firmian par des citoyens éminents des Grisons, 40 documents concernant des rectifications de frontière (cette catégorie est épuisée), 51 pièces de négociations diplomatiques relatives aux cantons du Tessin et des Grisons, quelques bulles et brefs et 182 documents divers.

Aux archives de l'Etat, à *Turin*, on a liquidé la correspondance des ambassadeurs en Suisse : Gresy, 1666-68, 1670-72, 1678-81 ; Maletto, 1667, et les réponses à ce dernier ; Gazzeli, 1668-69 ; Leonardi, 1671-76, et les réponses qui lui sont parvenues de 1674-75 ; Gosone, 1686-89, et les

réponses de 1686-89 et de 1690-94 ; Bellegarde, 1691-96 ; Decoux, 1681-82 et 1699-1704 ; de Viry, 1738-39, et les réponses ; les lettres adressées en réponse à Mellarède, 1703-04 ; en outre, les lettres de Cox à Govone. On a tiré de la correspondance des ambassadeurs à Genève des lettres de Desjacques, 1770-77 ; de Pictet, père et fils, 1762-65, 1771-82 et les réponses, de 1782-92 ; d'Espines, 1786-87, et toutes les réponses, de 1786-92. 63 numéros ont été copiés dans la série *Ville de Genève*.

A *Rome*, quelques bulles ont été copiées dans les archives du pape et l'on a fait des extraits dans la nonciature de Savoie. A la bibliothèque du Vatican, on a liquidé la correspondance de Sacchetti, de Baguo et du nonce Sarego (1613-21).

Deux copistes ont été employés aux *archives de Londres*. Tandis que le premier tirait de dossiers plus anciens des suppléments destinées à compléter les pièces livrées antérieurement, le second a pu s'occuper de la correspondance diplomatique depuis 1815 et poursuivre cette tâche jusqu'à l'année 1816. Il s'agit ici de matériaux d'une grande valeur pour notre histoire nationale du siècle dernier ; mais il n'en faut pas moins procéder à un triage pour laisser de côté tout ce qui présente moins d'intérêt et n'est pas indispensable. C'est ce triage, qui exige beaucoup de temps, que M. le Dr Carlin, notre ministre à Londres, dirige personnellement, rendant ainsi un grand service à l'entreprise. Ces documents copiés dans l'année ont été déposés aux archives fédérales par livraisons mensuelles. M. H.

⁂ L'Administration de la *Revue historique* a fait un arrangement avec les éditeurs qui consentent à livrer les ouvrages suivants :

Les sceaux communaux vaudois,
au prix de fr. **1.20**, au lieu de fr. 1.50.

Traditions et légendes de la Suisse romande,
1 vol., à fr. **1.—**, au lieu de fr. 3.—.

Scènes de la vie champêtre, par P. Sciobéret. 4 nouvelles illustrées de huit dessins de R. L. 1 vol. de 300 pages,
fr. **1.75**, au lieu de fr. 3.50

Nos abonnés qui désirent recevoir tout ou partie de ces primes sont priés de nous le faire savoir. Les ouvrages demandés seront expédiés immédiatement, contre remboursement, à moins que nous ne soyons payés d'avance par mandat postal ou en timbres-poste.